

Exigences pour l'importation de produits bio provenant de l'Ukraine, du Kazakhstan, de la Moldavie, de la Turquie, de la Fédération de Russie et de la Chine

CONTEXTE

La Commission Européenne a décidé de maintenir **les contrôles renforcés** sur certains produits BIO à risque élevé¹ importés **d'Ukraine, du Kazakhstan, de la Moldavie, de la Fédération de Russie, de la Chine** et d'y ajouter la **Turquie à partir du 1^{er} mars 2021**. Les **importateurs** doivent tenir informé leur organisme de contrôle de tous lots de produits bio qui seraient importés de ces pays afin de connaître les démarches à suivre lors des importations. **Les organismes de contrôle** des importateurs et/ou des premiers destinataires, sont tenus à vérifier la conformité des produits concerné en réalisant une **vérification des documents** et un **prélèvement suivi d'une analyse** avant d'être mis sur le marché européen.

Les lignes directrices sont **disponibles** sur notre **site internet** (www.certisys.eu > Réglementations > Importations) :

1. [Ukraine, Kazakhstan, Moldavie, Fédération de Russie, Turquie](#)
2. [Chine](#)

MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Si vous êtes **importateur**² et que vous voulez mettre des produits repris sur la liste provenant des pays mentionnés ci-dessus sur le marché européen, vous devez impérativement :
 - ✓ **Envoyer** une demande de notification avec une **copie du COI, signée** en case 18, à controle@certisys.eu et à **l'Autorité compétente** du premier destinataire.
 - ⇒ **Objet du mail** : Importation + pays d'origine
 - ✓ Présenter la **traçabilité** complète du produit/lot concerné. En **l'absence de traçabilité**, le contrôleur ne pourra pas procéder au prélèvement.

¹ CN codes : chapitres 10, 11, 12 et 23 pour tous et goji berries pour la Chine uniquement.

² Si l'importateur n'est pas contrôlé par CERTISYS, mais les produits sont réceptionnés par le premier destinataire qui est sous contrôle de CERTISYS, cette méthode de travail s'applique pour le premier destinataire.

Exigences pour l'importation de produits bio provenant de l'Ukraine, du Kazakhstan, de la Moldavie, de la Turquie, de la Fédération de Russie et de la Chine

2. Le **contrôleur** prendra contact avec vous afin de **fixer un rendez-vous** pour se rendre rapidement **sur place** et vérifier la conformité du lot/produit concerné. Vous devez préparer les documents suivants pour le RDV sur place :
 - ✓ Version originale du COI
 - ✓ Document unique (pour les services douaniers)
 - ✓ Documents de transport.
3. Le contrôleur se rend **sur place** et vérifie la cohérence des éléments repris sur vos différents documents présentés.
4. Le **contrôleur** va ensuite réaliser un **prélèvement** sur le produit/lot. Il notera la **durée** du début et de la fin de l'activité d'échantillonnage et vous le fera signer pour accord.
 - ⇒ **Tant que les résultats d'analyses ne sont pas connus, le produit/lot reste bloqué et ne peut pas être vendu sur le marché Européen avec la référence BIO.**
5. **CERTISYS** envoie l'échantillon le plus rapidement possible à un **laboratoire accrédité** qui procédera aux analyses nécessaires par produit. Dès que **les résultats d'analyse** sont connus, le service Contrôle vous informe ainsi que l'Autorité compétente. Si les résultats sont :
 - ✓ **Négatifs** : Vous pouvez **commercialiser** le lot/produit sur le marché européen.
 - ✓ **Positifs** : avec votre aide, le service Contrôle se charge de l'investigation. **Le lot/produit reste bloqué tant qu'on ne trouve pas l'origine de la contamination.**



TARIFS

CERTISYS se charge de ces contrôles & analyses **supplémentaires** et ceci vous sera **facturé** sur base de notre [Tarif officiel Préparateurs³](#). Le **montant** est calculé sur base des données suivantes : la durée du contrôle sur place (traçabilité et l'échantillonnage) et le temps administratif (investigation) ainsi que le coût de l'analyse.

Sur place – min. 2 heures	90€/h
Administratif	60€/h
Analyses supplémentaires	Variable (facture du laboratoire)

Si vous avez des questions à ce sujet, contactez controle@certisys.eu

³ Les montants mentionnés sont à titre indicatif, basés sur le **tarif 2021**